



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

ONERA - Regroupement des sites d'IdF - Redéploiement d'activités à Modane

Question écrite n° 16211

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur le regroupement des sites de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. L'Office a en charge les essais nécessaires à l'exécution de recherches et gère notamment dix souffleries, ce qui en fait le premier parc européen en la matière. La loi de finances pour 2019 prévoit une subvention de 104,7 millions d'euros. L'Office bénéficiera, en outre, l'année prochaine, d'une nouvelle dotation en fonds propres de deux millions d'euros, afin de financer la poursuite des travaux de renforcement de la soufflerie S1MA du site de Modane-Avrieux en Savoie. L'ONERA actuellement implanté sur huit sites en métropole a signé un contrat d'objectifs et de performance (COP) le 14 décembre 2016. Le COP prévoit la cession des emprises de Meudon et Châtillon en Île-de-France en vue de regrouper tous les services de l'ONERA exclusivement sur le site de Palaiseau. C'est pourquoi, elle lui demande si une étude visant à examiner la faisabilité du redéploiement d'une partie des activités des sites de Châtillon et Meudon vers le centre de Modane-Avrieux qui abrite les souffleries S1MA, S2MA, S3MA et S4MA est envisagée et plus généralement quelle stratégie et quelle ambition le Gouvernement entend déployer pour la modernisation du centre de Modane-Avrieux.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16211

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 766

Question retirée le : 5 février 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)